



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
 Siège d'exploitation: Jan Olleslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
 Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
 Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n°: POD 2013/05/19/1000



F 111352

Safety, quality and environmental services

040-INSP

Rési code :

- Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
- Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

13

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom <u>Doniels Jean</u>	Nom, Prénom <u>Doniels</u>	Adresse <u>Rue Colinet 73</u>			
N° carte d'identité	CP + Commune <u>Donaye-Vise</u>	Tél			
N°TVA : BE					

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270	<input type="checkbox"/> mise en usage <input type="checkbox"/> modification <input checked="" type="checkbox"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input type="checkbox"/> Art 271bis	<input type="checkbox"/> Unité d'habitation
<input type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> mobile <input type="checkbox"/> temporaire	<input type="checkbox"/> Art 87	<input checked="" type="checkbox"/> Art 278	<input type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input type="checkbox"/> Art 276	<input type="checkbox"/> périodique <input type="checkbox"/> contrôle	<input type="checkbox"/> Art 88	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Parties communes
<input type="checkbox"/> Art 276 : renforcement	<input checked="" type="checkbox"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN <u>541456700000811592</u> <input type="checkbox"/> EAN non communiqué <input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : Index jour : nuit : <input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit : Protection branchement (A) : <input checked="" type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100 n° : Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : <input checked="" type="checkbox"/> 230 V <input type="checkbox"/> 3x230 V <input type="checkbox"/> 3N400 V Type de prise de terre : Courant nominal maximum (A) : <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input checked="" type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100 <input type="checkbox"/> boucle de terre <input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : <u>1</u> X <u>6</u> mm ² - Type : <u>MVB</u> Dispositif diff. gén. : <u>40</u> ... A <u>Boo</u> ... mA Nombre de tableaux : <u>1</u> Nombre de circuits terminaux : <u>14</u>
Description installation	<input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input checked="" type="checkbox"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input type="checkbox"/> l>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>13</u> ... Ω	<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général : <u>> 1</u> MΩ	<input type="checkbox"/> Continuité de terre	<input checked="" type="checkbox"/> Test dispositif diff.				

Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle Installation	<input checked="" type="checkbox"/> Néant
Infractions Installation existante	<input checked="" type="checkbox"/> Néant
Remarques	<input checked="" type="checkbox"/> Néant

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme au RGIE. n'est pas conforme au RGIE.
- L'installation existante est conforme au RGIE. n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

13/10/2013 (*)

par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur :

Nom : Piecke L Agent n° 2740 Date : 13/10/2013

Pour le Directeur Général / Signature

Annexe(s) :

- Schéma(s) de position :
- Schéma(s) unifilaire(s) :

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 - Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 - Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.